

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 10 – 12 - ACQUISITION GRATUITE PAR LA VILLE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BY N°411 APPARTENANT A MONSIEUR CASTANDET (101 allée des Places )**

L'an deux mil dix-huit, le dix neuf octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Justine BONNEAUD donne procuration à Xavier PARIS

François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

**ABSENT EXCUSÉ**

Joël LE FLECHER

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Afin de permettre les travaux de voirie sur l'allée des Places, la ville a sollicité Monsieur Jean-Louis CASTANDET, propriétaire de la parcelle cadastrée BY n°411 sise 101 allée des Places, à ce jour, de facto, partie intégrante de la voie publique, quant à une cession gratuite de cette parcelle.

En effet, lors de l'alignement des voies, il n'avait été pourvu à aucune régularisation entre les propriétaires de ladite parcelle et la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Dès lors, ledit propriétaire a donné son accord quant à ladite cession au bénéfice de la Ville de GUJAN-MESTRAS aux fins de régularisation.

Je vous demande donc:

- d'accepter le principe de cette acquisition gratuite aux fins de régularisation d'alignement,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- de confier à Maître LORIOD, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras

Affiché le...24 octobre 2018  
GUJAN-MESTRAS le...24 octobre 2018

